

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SERGENT

COMMUNIQUÉ NO. 2

L'APPELS QUITTE LE CONSEIL DE BASSIN VERSANT

Après avoir travaillé depuis au moins trois ans au sein du Conseil de Bassin versant du lac Sergent et notamment pour l'élaboration du Plan d'action, L'APPELS avait manifesté son désaccord dans son communiqué du 21 septembre 2020, avec l'installation de toiles de jute dans le fond du lac Sergent pour combattre le myriophylle à épis proposée par la CAPSA et le Conseil de Bassin Versant.

Nous avons exposé pourquoi cette méthode est inefficace, ni durable et peut potentiellement affecter la santé du lac. De plus, nous sommes d'avis que ce n'est pas aux opposants à justifier l'inefficacité du projet, mais bien aux promoteurs à en justifier l'efficacité.

Bien loin d'engager le dialogue sur la question ou même de simplement convenir d'un désaccord, la CAPSA et les membres de l'organisme de bassin versant ont qualifié, sans plus de justifications, le communiqué de L'APPELS de faussetés, préférant tirer sur le messenger que sur le message.

L'APPELS indiquait en outre que les recommandations du ministère de l'Environnement n'ont pas été suivies lors de l'installation des toiles notamment en laissant au fond du lac, plusieurs centaines de sacs de pierre concassée disposés afin de maintenir les toiles au sol, sacs qui sont en train de se désagréger pour ne laisser que les pierres dans le fond du lac.

Et plus inquiétant, on nous indique qu'on installera en 2021, 22 nouvelles toiles avec plus de 1 000 sacs de pierre (*dixit* la CAPSA); des tonnes de pierre que l'on répandra dans notre lac. Tout cela, on le sait, est inefficace.

De plus, la CAPSA demeure sourde aux conseils de prudence émis par divers spécialistes, entraînant les bénévoles de l'organisme de bassin versant dans une voie sans issue.

Nous sommes désormais en matière d'environnement au lac Sergent, devant un système de pensée unique.

Déjà, la Ville de Lac-Sergent avait récemment refusé de divulguer l'entièreté des coûts pour l'opération d'achat et la mise en place des toiles de jute.

Devant l'impossibilité d'engager un dialogue avec les membres de l'organisme de bassin versant et la CAPSA, l'APPELS préfère se retirer de ce conseil et regagner sa liberté de parole.

À l'égard des toiles de jute et de leurs installations dans le lac Sergent, elle fera ses représentations à qui de droit afin de mettre fin à ce gaspillage de nos taxes et ce gâchis environnemental inutile.

Néanmoins, l'APPELS poursuivra ses actions pour mesurer les effets de nos actions collectives sur la qualité de l'eau de notre lac.

MARCEL MICHAUD, président

16 novembre 2020.